



Première Compagnie d'Arc de Saint Dié des Vosges
Agrément Jeunesse et sports N° 11611 - Affiliation FFTA N°2188058

La Première Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges
Est heureuse de vous inviter à participer à son

CONCOURS DE TIR EN SALLE 2x18m

- Sur cibles mousse -

Le samedi 8 et le dimanche 9 novembre 2025

Salle Omnisports de Saint-Dié - Rue du 12^e Régiment d'Artillerie prolongée
88100 Saint-Dié-des-Vosges GPS : Latitude : 48.28432 – Longitude : 6.96799

Déroulement	Samedi 08/11 Après-midi Départ A	Samedi 08/11 Soir Départ B	Dimanche 09/11 Après-midi Départ C
Ouverture du greffe	13h00	18h30	13h00
Inspection du matériel	13h15	18h45	13h15
Echauffement (3 volées)	13h30	19h00	13h30
Début des tirs	14h00	19h30	14h00
Rythme/temps de tir	ABC ou AB/CD 2mn/volées	ABC 2mn/volées	ABC ou AB/CD 2mn/volées

Tous les départs sont qualificatifs au championnat de France.

Un repas chaud vous sera proposé le soir (réservation indispensable, 10€) :

Crudités, Parmentier de Canard, Tarte aux fruits & Café, Thé

- La licence format papier ou sur support numérique est à présenter obligatoirement (avec une pièce d'identité si pas de photo sur licence) lors du passage au greffe.
- Tenue selon règlement FFTA.

Inscriptions : Par courrier ou par mail, grâce au bulletin d'inscription ci-après

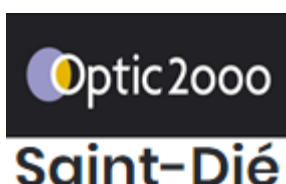
*Juniors (U21), seniors 1, 2 et 3 : 10€, 18€, 25€ pour un, deux ou trois départs
Poussins (U11), Benjamins (U13), minimes (U15), cadets (U18) : 8€, 14€, 22€ pour un, deux ou trois départs*

Règlements : Par chèque (à l'ordre de : 1ère Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges)
Par virement

PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-DIE VOSGES

IBAN : FR76 1027 8066 0000 0207 5720 174 BIC: CMCIFR2A

Par espèces ou carte bancaire disponible à la buvette (Sumup)



Bulletin d'inscription

Saint Dié des Vosges – Samedi 8 et Dimanche 9 novembre 2025

Concours de tir en Salle 2x18m

A retourner avant le **5 novembre 2025** auprès de Lorraine HLASNY (tel : 07.69.92.00.93) :

- Par e-mail à : concours@club-arc-saint-die.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

1^{ère} Cie d'Arc de Saint-Dié,
Chez Stéphane COUTRET
5 Rue Pierre Bérégovoy
88100 Saint Dié des Vosges

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de :

1^{ère} Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges

Compagnie / Club de :

Mail :

Nom et coordonnées

du responsable :

NB : Les trispots Vegas sont bel et bien autorisés par le règlement FFTA ! Vous avez simplement le choix !

Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	Départs				Blason (cocher)			Mise
				A	B	C					

TOTAL Mises :

Nombre de repas : x 10€ =

TOTAL Repas :

TOTAL :



Afin de faciliter le bon déroulement du concours, aucune modification du plan de tir ne sera effectuée le jour même.